

DECRET N° 88-418 du 20 Octobre 1988

portant approbation du budget prévisionnel Exercice 1988 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi fondamentale de la République populaire du Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité permanent ;
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER),
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 12 Octobre 1988.

DECRETE :

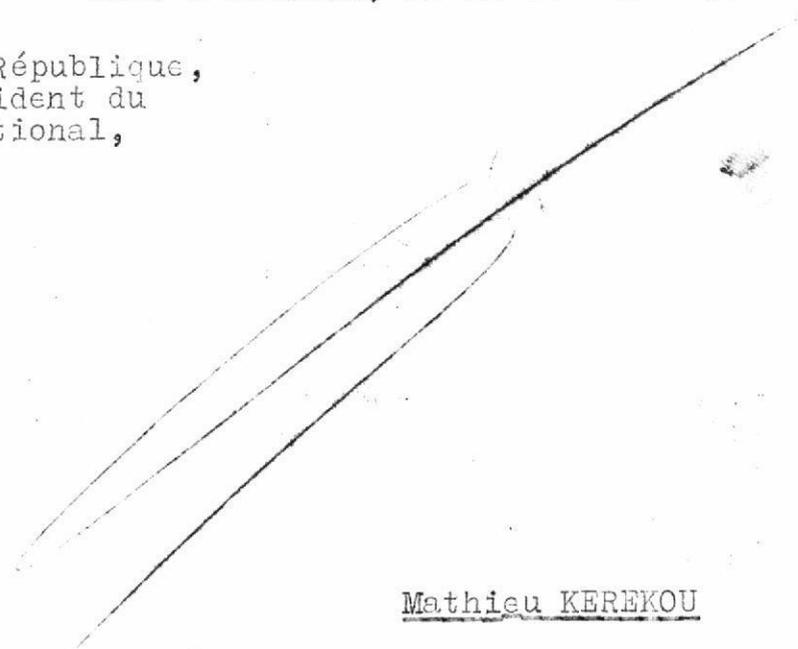
Article 1er - Est approuvé le budget prévisionnel Exercice 1988 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou (CARDER-ZOU) tel qu'il est annexé à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Octobre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,



Gandonou KOUJA

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 2 CPR 2 PPC 1 SGCEN 4 MDRAC 4
MJTEPSP-MF-MPS 12 AUTRES MINISTERES 12 SPD 1 DPE-DLC-INSAB-BCP 6
IGE ET SES SECTIONS 3 BD-DSDV-DTCP-DI 4 DCCT 1 CARDER-ZOU 4 CCIB 1
JORPB 1.